



Les villages intelligents dans le Plan stratégique de la PAC Luxembourg

Fiche d'information

Le projet "Smart Rural 27" (2e action préparatoire sur les zones rurales intelligentes au 21e siècle, 2021-24) vise à améliorer le cadre de soutien aux villages intelligents au niveau local (communautés rurales) et régional/national (élaboration des politiques).

Les villages intelligents dans les plans stratégiques de la PAC Luxembourg



RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Quels sont les composants de base des Villages Intelligents ?



DÉFINITION DES VILLAGES INTELLIGENTS (SMART VILLAGES)

La définition de l'UE est utilisée dans le Plan Stratégique PAC luxembourgeois : les villages intelligents sont des communautés situées dans des zones rurales qui utilisent des solutions innovantes pour améliorer leur résilience, en s'appuyant sur les atouts et les opportunités locales. Ils utilisent une approche participative pour élaborer et mettre en œuvre leur stratégie visant à améliorer leurs conditions économiques, sociales et/ou environnementales, notamment en mobilisant les solutions offertes par les technologies numériques.

L'accent est-il mis sur l'innovation numérique? Telle qu'elle est exprimée dans la définition de l'UE, la numérisation est une possibilité, mais pas le seul moyen pour les villages intelligents.

La zone rurale/le village est-il défini? Les zones rurales sont définies comme celles où le nombre d'habitants est inférieur à 3 000 et la densité de population peut atteindre jusqu'à 250 hab./km².

Y a-t-il une référence à la stratégie du village intelligent? Le Luxembourg entend soutenir la mise en œuvre de stratégies des villages intelligents à travers LEADER. Dans le cadre de l'intervention LEADER, des projets de type « stratégie villageoise » et « village intelligent » peuvent être mis en œuvre.

Interventions dédiées aux villages intelligents

Il n'y a pas d'intervention dédiée aux villages intelligents dans le plan stratégique de la PAC.

Autres interventions pertinentes

✓ LEADER Développement Local (2.05.570)

Autres programmes pertinents

- **Développement villageois (financement national):** de nombreux projets de développement villageois et de numérisation sont financés par le ministère de l'Agriculture avec un financement national.



DES VILLAGES INTELLIGENTS DANS LES PLANS STRATÉGIQUES DE LA PAC

Déclaration stratégique

Il n'y a pas de référence spécifique aux Villages Intelligents (Smart Villages) dans cette section du Plan Stratégique PAC

Évaluation des besoins

Il n'y a pas de référence spécifique aux Villages Intelligents (Smart Villages) dans cette section du Plan Stratégique PAC

Objectifs spécifiques

Il n'y a pas de référence spécifique aux Villages Intelligents (Smart Villages) dans cette section du Plan Stratégique PAC

Plans cibles

L'utilisation du R40 n'est pas programmé dans le Plan Stratégique PAC

Cohérence de la stratégie & complémentarités

Il n'y a pas référence spécifique aux Smart Villages dans cette section du plan stratégique de la PAC.

Éléments de plusieurs interventions ... Dont le réseau PAC

Aucune action spécifique de soutien de la part du réseau PAC pour les villages intelligents n'a été identifiée dans le Plan Stratégique PAC.

Interventions villages intelligents

DES INTERVENTIONS DÉDIÉES

Il n'y a pas d'intervention dédiée aux Smart Villages dans le Plan Stratégique PAC.

AUTRES INTERVENTIONS PERTINENTES

LEADER (2.05.570) :

Les projets « Villages intelligents/Smart Villages » peuvent être mis en œuvre dans le cadre d'un GAL LEADER. La municipalité à laquelle appartient le village doit être le chef de file du projet et doit cibler la population rurale affectée par les stratégies de développement local LEADER. Une convention doit être conclue entre le GAL et l'organisme chargé de mettre en œuvre des projets de type « parapluie » tels que les projets Smart Villages. Des projets tels que « stratégie villageoise » et « village intelligent » peuvent être mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- Le projet est réalisé pour un village spécifique,
- La commune dont fait partie le village doit être porteuse du projet.
- Le budget par projet est compris entre 20 000 € et 50 000 €

Modernisation : AKIS & digitalisation

Il n'y a pas de référence spécifique aux Smart Villages dans cette section du plan stratégique de la PAC.

Des villages intelligents dans d'autres fonds et programmes de l'UE

Mesures de développement villageois (financement national) : De nombreux projets de développement villageois sont financés par le ministère de l'Agriculture avec un financement national au titre de 5 mesures nationales de développement villageois :

1. Diversification des activités économiques en milieu rural
2. Activités récréatives, culturelles et touristiques en milieu rural
3. Services de base pour la population locale
4. Conservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel des villages
5. Nouvelles formes d'habitat en milieu rural

Des aides peuvent être accordées aux communes (avec un taux de soutien maximum de 40%), aux conseils communaux et aux associations sans but lucratif pour les services de base à la population locale.

Évaluation ex-ante

Il n'y a pas de référence spécifique aux Smart Villages dans cette section du plan stratégique de la PAC.

*L'analyse globale et les références sont basées sur la version originale du **Plan Stratégique Luxembourg PAC 1.2 approuvée le 13.9.2022**. La fiche d'information est réalisée dans le cadre du contrat n° AGRI-2020-0332 avec l'Union Européenne et les opinions exprimées sont celles du contractant uniquement et ne représentent pas la position officielle du pouvoir adjudicateur.*